



La ville de Saint-Claude

APPEL A PROJETS 2024

Introduction

La ville de Saint-Claude a pour ambition d'accompagner le tissu associatif local dans l'objectif de créer les conditions d'un lien social optimisé vecteur de cohésion sociale. En parallèle, la crise du bénévolat observée de part et d'autre du territoire national représente un frein à l'objectif visé par la ville. Posséder un tissu associatif fort, permet d'encourager les valeurs citoyennes auprès de la population et ainsi atteindre un objectif de plénitude de l'esprit démocratique sur le territoire de Saint-Claude.

C'est dans ce cadre que la ville de Saint-Claude, lance un appel à projets à destination des acteurs culturels et sportifs de Saint-Claude

Conditions d'éligibilité

1- Porteur du projet et type de projets

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations dont le siège social se situe à Saint-Claude.

Les projets soutenus et encouragés sont :

- Projet Culturel, en lien avec la diversité culturelle Saint-Claudienne
- Projet Pédagogique, en lien avec les apprentissages culturels
- Projet de valorisation du patrimoine
- Projet sportif en lien avec l'année de l'olympisme

2- Date butoir

La date limite de dépôts des candidatures est fixée au : **23 février 2024 à 12h00.**

Soutien financier

L'assiette éligible ne pourra dépasser 80% des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

a) Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles seront celles relatives uniquement au projet proposé.

Cela concerne des dépenses d'investissements (petits matériels, fournitures diverses) ou de fonctionnement (communication, outils pédagogiques).

b) Dépenses non éligibles

Les dépenses non éligibles seront celles qui n'ont pas d'impacts direct sur le projet proposé

- Frais de restauration et d'hébergement hors projet,
- Frais de personnel,
- Bénévolat valorisé,
- Mise à disposition gracieuse de terrain, matériel, salle,
- Factures non acquittées,
- Factures antérieures à la demande d'aide.

La somme sera versée sous la forme d'une subvention annuelle.

Le porteur de projet signera une convention qui précisera notamment le montant du soutien accordé ainsi que les modalités de versement de l'aide.

Critères de sélection

Les dossiers seront examinés sur le fondement des critères ci-dessous :

Critère n°1 : Adéquation du projet à la thématique

Le projet devra être en adéquation avec la thématique de la ville 2024 :

La Guadeloupe une histoire singulière, Un destin certain.

Critère n°2 : Adéquation du projet avec la thématique J.O 2024

Le projet doit être en adéquation avec la promotion du sport dans le cadre de l'année de l'olympisme.

Critère n°3 : Faisabilité financière, technique et opérationnelle du projet

Les points suivants seront pris en compte :

- Pertinence du budget et des partenariats envisagés (financiers ou autre) ;
- Capacité du porteur de projet à le mener à son terme.

Merci de renseigner les questions suivantes concernant votre projet :

Intitulé :

Date de l'évènement :

Quel est le lien du projet avec la thématique de l'année ?

Quels sont les objectifs généraux du projet ? (Quels sont les objectifs généraux auxquels va contribuer l'action)

Quel est le public visé ?

Quels sont les besoins matériels ou financiers sollicités auprès de la mairie de St Claude ?

Quel est le budget de l'action ? (Budget prévisionnel en dépenses et en recettes)

Quels sont les partenaires sollicités pour accompagner l'action ?

Quels sont les résultats attendus ? (Quantitatif et qualitatif)

[Pièces demandées pour constituer un dossier \(voir dossier de subvention joint à l'appel à projet\) :](#)

Financement :

- Budget prévisionnel de l'association
- Budget prévisionnel détaillé du projet ;
- Compte rendu financier du projet

Organisation :

- Présentation de la structure et les adhérents qui porte le projet ;
- Dossier du projet (présentation du projet, intervenants, publics touchés, nombre approximatif de bénéficiaires, contacts téléphoniques, courriel et adresse) ;
- Attestation sur l'honneur
- Liste des partenaires éventuels engagés dans le projet.

De façon plus générale, les pièces suivantes sont à verser au dossier :

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<p><u>Dans tous les cas :</u></p> <p>L'association qui n'est pas inscrite au répertoire national des associations fournit à l'administration ses derniers statuts et la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction déclarés.</p>	<p><u>Dans tous les cas :</u></p> <p>L'association qui n'est pas inscrite au répertoire national des associations fournit à l'administration ses derniers statuts et la liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction déclarés.</p>

<p>-Fiche d'identité de l'association + statuts + déclaration en Préfecture + décret du Conseil d'Etat (si reconnue d'utilité publique) + composition du CA et du bureau</p> <p>-Fiche demande de subvention</p> <p>-Budget prévisionnel de l'année d'utilisation de la subvention</p> <p>-Attestation sur l'honneur</p> <p>-Les derniers comptes approuvés en AG : vous utilisez le modèle des comptes du dossier – en stipulant les dates de votre exercice</p> <p>-Le compte rendu de la dernière AG (N-1) dont rapport d'activité (précisant les activités menées sur le territoire de Saint-Claude)</p> <p>-Relevé d'identité bancaire</p> <p><u>Dès la réalisation du projet :</u></p> <p>- Compte rendu financier du projet</p> <p>- Compte rendu qualitatif du projet</p>	<p>- Fiche d'identité de l'association</p> <p><u>-Uniquement si changement :</u> statuts + déclaration en Préfecture + composition du CA et du bureau</p> <p>-Fiche demande de subvention</p> <p>- Budget prévisionnel de l'année d'utilisation de la subvention</p> <p>- Attestation sur l'honneur</p> <p>-Les derniers comptes approuvés : vous utilisez le modèle des comptes du dossier – en stipulant les dates de votre exercice</p> <p>-Le compte rendu financier et qualitatif approuvés de l'utilisation de la dernière subvention</p> <p>-Le compte rendu de la dernière AG (N-1) dont rapport d'activité (précisant les activités menées sur le territoire de Saint-Claude)</p> <p>-Relevé d'identité bancaire</p> <p><u>Dès la réalisation du projet :</u></p> <p>-Compte rendu financier du projet</p> <p>-Compte rendu qualitatif du projet</p>
---	---

Les dossiers incomplets et hors délai ne seront pas traités.

Les projets seront à adresser uniquement par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante :

erika.evuort@ville-saintclaud.fr